



### **Professeur Gilbert THIBAUT**

Délégué Régional de la Fédération Nationale des Etablissements d'HAD (FNEHAD)

Vice Président HADLOR

Président de l'HAD de Nancy (HADAN)

### **UNE COORDINATION FNEHAD – HADLOR**

- . pour **encourager le développement d'autres structures d'HAD dans le territoire lorrain** en particulier en ruralité,
- . en tant que responsable régional de la FNEHAD et membre de son conseil d'administration le Professeur Thibaut se réjouit qu'HADLOR :
  - soit un réseau qui **facilite les relations entre toutes les HAD de la région**,
  - soit engagé dans **l'harmonisation du développement d'autres structures d'HAD en Lorraine**,
  - favorise la **mise en lien des professionnels de santé** libéraux exerçant en ville avec les établissements de santé, les équipes mobiles de soins palliatifs, la Maternité Régionale de Nancy...

### **HADLOR ET L'HAD DE NANCY (HADAN)**

- . **HADLOR a facilité la création de l'HADAN** par ses conseils et la participation active du Dr Christian Hullen (Trésorier HADLOR et Médecin Coordonnateur de l'HADAM)
- . HADLOR participe au fonctionnement de l'HADAN en lien avec les médecins généralistes et les IDE libéraux par **des actions de formations** :
  - dans les locaux de l'HADAN : ateliers pratiques de prise en charge de la douleur, pansements de plaies chroniques
  - au Centre Alexis Vautrin : évaluation et traitement de la douleur
  - à la Polyclinique de Gentilly: urgences cardiaques à domicile

**Un DIU de formation des professionnels en HAD** a été mis en place en 2009 à Nancy en collaboration avec les facultés de Besançon, Dijon, Reims et Strasbourg.

La direction de l'enseignement est assuré par le professeur François Guillemin (Chirurgien, Directeur du Centre Alexis Vautrin et Vice président de l'HADAN) et le professeur Gilbert Thibaut.

### **ORIGINALITE DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DE L'HADAN**

Association loi 1901 sans but lucratif.

Les membres fondateurs, CHU, CAV et Polyclinique de Gentilly ont constitué **un partenariat public-privé exemplaire** :

- . la disparition du taux de change de lits hospitaliers contre des places d'HAD a favorisé cette création,
- . l'HAD est considéré comme un service d'hospitalisation en dehors d'un établissement. Il est soumis à la tarification T2A. Il apporte un gain économique non négligeable.

*Présentation faite par Madame le Docteur Nicole VUILLEMIN, Médecin Coordonnateur HADAN.*